



Titre exécutoire et saisie sur compte

Par **lomitus**, le **04/08/2016** à **13:10**

bonjour,

j'ai reçu le 28 juillet dans ma boîte aux lettres une signification d'ordonnance d'injonction de payer exécutoire et commandement de payer, ce dernier me dit avoir un délai de 8 jours pour payer ma dette.

or le 2 août je suis saisi sur mon compte.

la signification ne doit-elle pas intervenir après la saisie pour être valable?

le huissier ne devait-il pas attendre le délai de 8 jours pour saisir le compte?

en vous remerciant pour votre aide.

Par **amajuris**, le **04/08/2016** à **14:47**

Bonjour,

Dès l'instant où votre créancier obtient un titre exécutoire qui vous a été signifié, l'huissier à la demande de votre créancier peut faire exécuter le jugement.

Vous deviez être informé de cette dette et que votre créancier allait demander une ordonnance d'injonction de payer.

le délai de 8 jours était un délai amiable non obligatoire.

Dans les 8 jours suivant la saisie attribution, l'huissier doit vous envoyer un acte de dénonciation de cette saisie.

Salutations

Par **lomitus**, le **04/08/2016** à **17:48**

Une fois la saisie faite il doit encore me signifier l'acte ?

Pensez vous qu'une solution peut encore être trouvée ?

Si je laisse 200 euros pour qu'il nous rende ce qui a été saisi?

Car je ne vois pas comment vivre J'ai une fille....

C'est dur

Par **Visiteur**, le **04/08/2016** à **18:13**

Bonsoir,

Vous proposez une solution maintenant, ceci aurait été très utile avant le prononcé de jugement...

Comment vous étiez-vous engagé?

Par **lomit**, le **04/08/2016** à **18:19**

Aucun engagement

Mon avocate m'avait dit de ne rien faire en attendant le jugement de faillite personnelle

Par **amajuris**, le **04/08/2016** à **19:42**

Je ne pense pas que l'huissier vous rende l'argent saisi sur votre compte.

L'huissier peut accepter un échéancier si le montant des remboursements est compatible avec le montant de la dette.

Vous pouvez contester cette saisie auprès du juge de l'exécution (si vous avez des arguments).

Salutations